

L'enseignement secondaire au Canada : Guide de transfert des élèves Alberta

Table des matières

Première partie : Renseignements sur l'éducation au niveau secondaire

1. Introduction
2. Structure du système scolaire
3. Explication des termes utilisés
4. Désignation des cours
5. Répartition du temps et charge de cours
6. Structure du programme d'enseignement
7. Pratiques d'évaluation et de notation
8. Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires
9. Cours préalables ou associés
10. Autres genres de programmes ou de cours
11. Évaluation des études faites hors province et/ou à l'étranger

Deuxième partie : Description des cours

12. Anglais (langue première)
13. Français (langue première)
14. Anglais (langue seconde)
15. Français (langue seconde/français de base)
16. Français (immersion)
17. Mathématiques
18. Sciences
19. Études sociales
20. Autres cours

Première partie : Renseignements sur l'éducation au niveau secondaire

1. Introduction

En Alberta, le ministère de l'Éducation établit les résultats d'apprentissage que les élèves doivent atteindre dans chaque matière. Ces résultats d'apprentissage sont présentés dans des documents intitulés «programmes d'études». Les programmes d'études sont élaborés en consultant les enseignantes et enseignants, les administratrices et administrateurs scolaires, les élèves, les parents, des représentantes et représentants du monde des affaires et de l'industrie, d'autres personnes de la collectivité, les directrices générales et directeurs généraux, les conseillères et conseillers scolaires, les associations du secteur de l'éducation, les établissements postsecondaires et d'autres ministères. L'Alberta collabore également avec d'autres provinces et territoires à l'élaboration de programmes-cadres communs qui comprennent les résultats d'apprentissage à l'intention des élèves. Les autorités scolaires et leur personnel déterminent les méthodes et le matériel pédagogiques qui seront utilisés pour aider les élèves à parvenir aux résultats prévus dans les programmes d'études provinciaux. Ils peuvent choisir parmi les ressources inscrites à la liste autorisée de la province ou choisir d'autres ressources afin de répondre aux besoins de leurs élèves.

2. Structure du système scolaire

Le système albertain d'éducation publique offre plusieurs options aux parents et aux élèves : écoles publiques, écoles séparées, écoles francophones, écoles à charte, programmes alternatifs, programmes d'enseignement virtuel donnés par les autorités scolaires et enseignement à domicile. Les autorités scolaires mettent en œuvre des modèles d'organisation et de prestation qui répondent le mieux aux besoins des élèves.

L'année scolaire couvre habituellement la période du 1^{er} septembre au 30 juin de l'année suivante, mais peut varier d'une autorité scolaire à l'autre. Ainsi, certaines écoles assurent l'enseignement toute l'année ou proposent des calendriers non traditionnels; dans d'autres écoles, l'année scolaire commence en août plutôt qu'en septembre.

Le nombre de jours de classe par an peut varier entre 190 et 200. Normalement, un minimum de 190 jours d'enseignement est requis, les autres journées étant consacrées à la planification, à la formation continue et à d'autres activités connexes. Les élèves au secondaire 1^{er} cycle doivent avoir accès à au moins 950 heures d'enseignement par an, tandis que ceux au secondaire doivent avoir accès à au moins 1 000 heures d'enseignement par an.

Au secondaire 1^{er} cycle (7^e, 8^e et 9^e année), les cours sont normalement enseignés toute l'année. Toutefois, les cours complémentaires ou facultatifs peuvent être offerts une partie de l'année. Au secondaire 2^e cycle (10^e, 11^e et 12^e année), les cours peuvent être donnés sur toute l'année scolaire ou par semestre (deux semestres de cinq mois). Certaines écoles

proposent un calendrier dit « copernicien », qui consiste essentiellement en un système de quarts.

Le programme d'adaptation scolaire pour les élèves ayant des besoins spéciaux est déterminé par l'école en consultation avec les parents de l'enfant. Un plan d'intervention personnalisé (PIP) prévoit un enseignement adapté aux besoins d'apprentissage individuels. Il se fonde sur les résultats d'une évaluation continue et est modifié en fonction de ces résultats.

Un crédit représente les connaissances, habiletés et attitudes propres à un cours. Au secondaire 2^e cycle, 1 crédit équivaut à 25 heures d'enseignement, grâce auxquelles la plupart des élèves sont en mesure d'obtenir ce crédit. Il est toutefois reconnu que certains élèves acquièrent en moins de 25 heures les connaissances, habiletés et attitudes précisées dans le programme d'études pour 1 crédit, alors que d'autres ont besoin de plus de temps.

Peu importe la structure scolaire adoptée, les élèves doivent avoir accès à un enseignement axé sur les résultats d'apprentissage du cours choisi et être évalués en fonction de ces résultats.

3. Explication des termes utilisés

Cours facultatifs/complémentaires

Cours choisis par les élèves et leur donnant la possibilité de développer leurs talents, habiletés et champs d'intérêt personnels, ou encore de se préparer à poursuivre leurs études ou à intégrer le marché du travail.

Cours élaborés à l'échelle locale

Cours élaborés à l'échelle locale par une autorité scolaire afin de répondre à des besoins locaux.

4. Désignation des cours

Secondaire 1^{er} cycle

Les élèves sont inscrits en 7^e, 8^e ou 9^e année. Chaque cours est désigné par un nom et porte un numéro qui indique le niveau scolaire où il est généralement offert. Par exemple, *English Language Arts 7* désigne le cours d'anglais donné en 7^e année.

Secondaire 2^e cycle

Les élèves s'inscrivent à des cours. Les numéros des cours du secondaire 2^e cycle désignent habituellement le niveau scolaire et le niveau de difficulté des cours. Le système de numérotation de 10 à 15 utilisé pour désigner les cours de 10^e année, de 20 à 25 pour les cours de 11^e année et de 30 à 35 pour les cours de 12^e année est en cours de révision et vise à ajouter un tiret (-) ainsi que le chiffre 1, 2, 3 ou 4 après le nombre indiquant le niveau scolaire afin de désigner le niveau de la séquence de cours dans une matière donnée.

Les élèves qui prévoient s'inscrire à l'université et à certains programmes offerts par les collèges et les écoles techniques devraient suivre des cours numérotés comme ceux ci-dessous :

- English Language Arts 10-1, 20-1, 30-1
- Français 10-1, 20-1, 30-1
- French Language Arts 10-1, 20-1, 30-1
- Mathématiques pures 10, 20, 30
- Sciences 10, puis Biologie 20, 30; Chimie 20, 30; Physique 20, 30; Sciences 20, 30
- Études sociales 10-1, 20-1, 30-1

Les élèves qui prévoient s'inscrire à certains programmes offerts par les collèges et les écoles techniques, qui se destinent à certains métiers ou qui prévoient intégrer immédiatement le marché du travail devraient suivre des cours numérotés comme ceux ci-dessous :

- English Language Arts 10-2, 20-2, 30-2
- Français 10-2, 20-2, 30-2
- French Language Arts 10-2, 20-2, 30-2
- Mathématiques appliquées 10, 20, 30
- Sciences 10, 20, 30
- Études sociales 10-2, 20-2, 30-2

Mathématiques 14 et 24 (Mathématiques 10-3 et 20-3 à compter de septembre 2010), de même que Sciences 14 et 24 s'adressent aux élèves qui se destinent à certains métiers ou qui prévoient intégrer immédiatement le marché du travail.

Les cours désignés par 15, 25, 35 sont élaborés et mis au point localement.

Les cours désignés par les numéros 10-4, 20-4 et 30-4 désignent les cours de la série « Connaissances et employabilité ». Ces cours permettent aux élèves d'acquérir les habiletés de premier échelon qui sont nécessaires sur le marché du travail et d'obtenir le Certificat de réussite d'études secondaires au lieu du Diplôme d'études secondaires de l'Alberta.

Le programme des études professionnelles et technologiques (ÉPT) regroupe 22 domaines et plus de 600 cours ayant chacun la valeur de 1 crédit. Les cours sont répartis en trois niveaux : introduction, intermédiaire et avancé. Les cours d'introduction en ÉPT portent des

numéros de la séquence 1000, les cours de niveau intermédiaire portent des numéros de la séquence 2000, et les cours de niveau avancé portent des numéros de la séquence 3000.

5. Répartition du temps et charge de cours

Secondaire 1^{er} cycle

Un cours du secondaire 1^{er} cycle représente un ensemble de connaissances, d'habiletés et d'attitudes précises que la plupart des élèves peuvent généralement acquérir dans le délai recommandé par la province. On reconnaît que certains élèves peuvent acquérir les connaissances, habiletés et attitudes prévues dans un programme d'études dans un délai inférieur au temps recommandé, tandis que d'autres prendront plus de temps. Aucun crédit n'est accordé pour les cours suivis au secondaire 1^{er} cycle, et aucun de ces cours n'est pris en compte dans l'attribution du Diplôme d'études secondaires de l'Alberta.

Voici le nombre d'heures par an recommandé pour les cours du secondaire 1^{er} cycle :

English Language Arts	150 heures ou plus
Français et English Language Arts OU French Language Arts et English Language Arts	250 heures ou plus
Mathématiques	100 heures ou plus
Sciences	100 heures ou plus
Études sociales	100 heures ou plus
Éducation physique	75 heures ou plus (les élèves de la 1 ^{re} à la 9 ^e année ayant 30 minutes d'activité physique quotidienne)
Santé et préparation pour la vie	50 heures ou plus (en 7 ^e , en 8 ^e et en 9 ^e année)
Cours facultatifs	150 heures ou plus
Reste du temps	Décision locale

Les écoles doivent offrir deux cours facultatifs autorisés par la province, sauf si l'enseignement est donné dans une langue autre que l'anglais. Dans ce cas, seulement un cours facultatif autorisé par la province doit être offert.

Cours facultatifs du secondaire 1^{er} cycle

Les écoles doivent offrir des cours facultatifs puisque ceux-ci renforcent des résultats d'apprentissage en anglais, en français, en mathématiques, en sciences et en études sociales tout en permettant d'enrichir des connaissances, des habiletés et des attitudes qui ne sont pas visées par ces matières. Il convient d'encourager les élèves à poursuivre, en 8^e et 9^e année, au moins un des cours facultatifs choisis en 7^e année. Les cours facultatifs sont répartis comme suit :

- Études professionnelles et technologiques (ÉPT) reliées au domaine professionnel (le niveau « introduction » de tous les cours des ÉPT étant jugé approprié pour les élèves du secondaire 1^{er} cycle)
- Environnement et plein air
- Éthique (cours pouvant être offert en 7^e, en 8^e ou en 9^e année)
- Beaux-arts (arts visuels, art dramatique ou musique [chant choral, musique générale et musique instrumentale])
- Langues (langues autochtones, langue et culture des Pieds-Noirs, langue et culture des Cris, français)

Parce que le français est l'une des langues officielles du Canada, le ministère de l'Éducation de l'Alberta encourage tous les élèves de la province à apprendre le français en offrant les programmes d'immersion française et les cours de français de base.
- Langues internationales (allemand, chinois, espagnol, italien, japonais, ukrainien)
- Cours facultatifs élaborés, acquis et autorisés au niveau local
- Études religieuses (la décision d'offrir ce cours relevant du conseil scolaire local, conformément à l'article 50 de la *School Act*)

Secondaire 2^e cycle

La plupart des cours du secondaire 2^e cycle ont une valeur de 3, 4 ou 5 crédits, mais certains cours ont une valeur de 10 crédits. Les cours d'études professionnelles et technologiques reliés au domaine professionnel ont une valeur de 1 crédit.

Chaque élève doit avoir accès à au moins 25 heures d'enseignement par crédit du secondaire 2^e cycle, et les écoles doivent s'assurer que les élèves reçoivent au moins 1000 heures d'enseignement par année. On recommande aux autorités scolaires d'envisager d'autres modèles d'organisation temps-crédit que celui de Carnegie lorsqu'un autre modèle profiterait davantage aux élèves.

Le temps d'enseignement comprend le temps destiné à l'enseignement, aux examens et à d'autres activités éducatives qui demandent de la supervision de même qu'une interaction directe et soutenue entre les élèves et l'enseignant.

6. Structure du programme d'enseignement

Le programme d'enseignement prévoit trois années d'études au secondaire 1^{er} cycle et trois années au 2^e cycle. Toutefois, les élèves peuvent prendre plus de trois ans ou moins de trois ans pour terminer leur secondaire 2^e cycle. Les cours sont généralement offerts en français comme en anglais.

Secondaire 1^{er} cycle

Les cours à suivre chaque année sont :

- Éducation physique

- English Language Arts
- Études sociales
- Français (écoles francophones)
- French Language Arts (écoles d’immersion française)
- Mathématiques
- Santé et préparation pour la vie
- Sciences
- Cours facultatif(s)

Secondaire 2^e cycle

Au secondaire 2^e cycle, on enseigne toute une gamme de cours, notamment :

- Beaux-arts
- Carrière et vie
- Cours d’études professionnelles technologiques
- Éducation physique
- English Language Arts
- Études sociales
- Français (écoles francophones)
- French Language Arts (écoles d’immersion française)
- Langues secondes
- Mathématiques
- Sciences
- Sciences sociales
- Autres : formation par stages, expérience professionnelle, programme d’apprentissage enregistré, projets spéciaux et programme *Green Certificate*.

7. Pratiques d’évaluation et de notation

Les conseils scolaires déterminent la méthode de communication des résultats des élèves. Toutefois, la province exige que les écoles signalent les progrès accomplis par les élèves pour les cours d’anglais, d’études sociales, de français, de mathématiques et de sciences. La province connaît également le rendement des élèves dans ces cinq matières grâce à des tests de rendement administrés en 9^e année. Les résultats obtenus par chacun des élèves dans chaque cours sont normalement indiqués en pourcentage ou par une lettre, comme suit :

Indicateur	Pourcentage
A	De 80 à 100 %
B	De 65 à 79 %
C	De 50 à 64 %
F	De 0 à 49 %

Pour obtenir des crédits dans les cours du secondaire, les élèves doivent obtenir une note finale de 50 % ou plus. Un élève qui obtient une note de 50 % ou plus dans un cours donné a le droit de suivre le cours suivant de la séquence.

Pour certains cours, les élèves doivent passer un examen provincial en vue de l'obtention du diplôme. Pour ces cours, la note finale de l'élève est la moyenne de la note reçue à l'école et de la note reçue à l'examen provincial. Il revient à l'école de déterminer la note finale pour les autres cours.

Il y a des examens en vue de l'obtention du diplôme pour les cours suivants :

- Biologie 30
- Chimie 30
- English Language Arts 30-1 et 30-2
- Études sociales 30 et 33
- Français 30-1 et 30-2
- French Language Arts 30-1
- Mathématiques appliquées 30
- Mathématiques pures 30
- Physique 30
- Sciences 30

Au secondaire 2^e cycle, toutes les notes sont communiquées au ministère de l'Éducation de l'Alberta et inscrites au dossier des élèves. Le ministère délivre aux élèves des relevés officiels de leurs résultats. La directrice ou le directeur d'école peut accorder une dispense des préalables si cela est dans l'intérêt de l'élève et s'il est certain que l'élève a acquis les connaissances, habiletés et attitudes équivalant aux exigences du cours préalablement requis. Sous réserve de l'autorisation de la directrice ou du directeur, et conformément aux politiques établies par chaque conseil scolaire, l'élève qui aura réussi le cours pourra également recevoir le crédit du cours préalable requis de cette séquence de cours. (Voir la section 9 sur les cours préalables ou associés.)

8. Critères d'obtention du diplôme d'études secondaires

Le passage des élèves d'un niveau scolaire au suivant au secondaire 1^{er} cycle et le passage en 10^e année sont déterminés par la directrice ou le directeur de l'école, sous réserve des politiques des autorités scolaires locales et des dispositions énoncées dans le *Guide de l'éducation : Maternelle – 12^e année*

<<http://education.alberta.ca/francais/admin/franco/guide.aspx>>. Dans le même ordre d'idées, le placement des élèves au secondaire 2^e cycle est déterminé par la directrice ou le directeur de l'école, sous réserve des politiques du conseil scolaire local et des dispositions du document énoncées dans le *Guide de l'éducation : Maternelle – 12^e année*.

Selon les cours qu'ils auront terminés avec succès au secondaire 2^e cycle, les élèves recevront l'un des titres de compétence suivants :

- A. Diplôme d'études secondaires de l'Alberta
- B. Certificat de réussite d'études secondaires
- C. Diplôme d'équivalence d'études secondaires (élèves adultes)

A. Diplôme d'études secondaires de l'Alberta

CRITÈRES D'OBTENTION DIPLOME D'ÉTUDES SECONDAIRES DE L'ALBERTA (ANGLAIS)
<p>Ce tableau présente les exigences <u>minimales</u> auxquelles un élève doit satisfaire pour obtenir le Diplôme d'études secondaires de l'Alberta. Les établissements postsecondaires et les employeurs pourront exiger d'autres cours en plus de ceux indiqués ci-dessous.</p>
<p>100 CRÉDITS provenant des cours suivants : ENGLISH LANGUAGE ARTS – NIVEAU 30 (5 crédits) (English Language Arts 30-1, 30-2)^o ÉTUDES SOCIALES – NIVEAU 30 (5 crédits) (Études sociales 30 ou 33) MATHÉMATIQUES – NIVEAU 20^o (5 crédits) (Mathématiques pures 20, Mathématiques appliquées 20 ou Mathématiques 24) SCIENCES – NIVEAU 20^o (5 crédits) (Biologie 20, Chimie 20, Physique 20, Sciences 20 ou Sciences 24) ÉDUCATION PHYSIQUE 10 (3 CRÉDITS)^o CARRIÈRE ET VIE (3 CRÉDITS)^o</p>
<p>10 CRÉDITS obtenus dans les domaines suivants, toute combinaison étant admise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Études professionnelles et techniques (ÉPT) • Beaux-arts • Langues secondes^o • Éducation physique 20 ou 30, ou les deux^o • Cours élaborés/acquis et autorisés localement en ÉPT, beaux-arts, langues secondes • Cours de la série « Connaissances et employabilité » ou cours professionnels du PIFP • Programme d'apprentissage enregistré
<p>10 CRÉDITS provenant de cours de niveau 30 (en plus des cours de niveau 30 d'English Language Arts et d'Études sociales, tel qu'indiqué ci-dessus)^o</p> <p>Ces cours peuvent comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours de niveau 35 élaborés/acquis et autorisés au niveau local • Cours de niveau avancé (séquence 3000) en Études professionnelles et technologiques (ÉPT) • Formation par stage 35^o • Cours de niveau 30-4 de « Connaissances et employabilité » ou cours de PIFP de niveau 36 • Programme d'apprentissage enregistré de niveau 35 • Spécialisation de niveau 30 du programme <i>Green Certificate</i>

- ❶ On peut utiliser English Language Arts 30 ou 33 pour satisfaire à cette exigence.
- ❷ Pour les élèves inscrits en 10^e année avant septembre 1998, l'exigence en mathématiques – Mathématiques 20, 23 ou 24 – peut également être satisfaite par une combinaison de cours de mathématiques valant 10 crédits dont Mathématiques 10 ou 13, par exemple la combinaison Mathématiques 13 et Mathématiques 14. Il est également possible de présenter Mathématiques pures 10, Mathématiques appliquées 10 ou Préparation aux cours de mathématiques 10 (5 crédits) avec le cours de Mathématiques 10 ou 13 pour satisfaire à cette exigence.
- ❸ L'exigence en sciences – Biologie 20, Chimie 20, Physique 20, Sciences 20 ou Sciences 24 – peut également être satisfaite par la combinaison de Sciences 10 et Sciences 14 pour un total de 10 crédits.
- ❹ Voir l'information relative aux exemptions du cours d'éducation physique dans la section Éducation physique du *Guide de l'éducation*.
- ❺ Voir l'information relative aux exemptions du cours de carrière et vie dans la section Carrière et vie du *Guide de l'éducation*.
- ❻ Il n'y a aucun maximum quant au nombre de crédits qu'un élève peut obtenir en langues secondes. Toutefois, seulement 25 crédits ainsi obtenus peuvent servir afin de satisfaire à l'exigence de 100 crédits du Diplôme d'études secondaires de l'Alberta.
- ❼ Les élèves inscrits en 10^e année depuis l'année scolaire 1998-1999 peuvent utiliser Éducation physique 20 ou 30, ou les deux, pour satisfaire à cette exigence.
- ❽ Pour satisfaire à cette exigence de cours de niveau 30, on ne peut pas utiliser des cours d'anglais ou d'études sociales de niveau 30 d'une autre séquence de cours dans ces deux matières.
- ❾ Il n'y a aucun maximum quant au nombre de crédits qu'un élève peut obtenir en Formation par stages. Toutefois, seulement 15 crédits ainsi obtenus peuvent servir afin de satisfaire à l'exigence de 100 crédits du Diplôme d'études secondaires de l'Alberta.

AUTRES REMARQUES :

- La note finale des cours de niveau 30 pour lesquels il y a un examen provincial en vue de l'obtention du diplôme est déterminée par la moyenne de la note attribuée par l'école et de la note obtenue à l'examen.

Remarque – Les élèves des programmes francophones doivent présenter le cours Français 30-1 ou 30-2 pour satisfaire à l'exigence de langue du diplôme. Cependant, ils doivent également présenter le cours English Language Arts 30-01 ou 30-2.

Remarque – Pour les cours English Language Arts 30-1 ou 30-2 et Études sociales 30 ou 33, il est obligatoire de réussir l'examen en vue de l'obtention du diplôme.

Remarque – Les élèves suivant les cours de mathématiques pures ou appliquées de niveau 30 et les cours de sciences de niveau 30 doivent réussir l'examen en vue de l'obtention du diplôme. Toutefois, il n'est pas obligatoire de réussir ces cours pour obtenir le Diplôme d'études secondaires de l'Alberta.

CRITÈRES D'OBTENTION DIPLOME D'ÉTUDES SECONDAIRES DE L'ALBERTA (FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE – FRANCOPHONE)
<p>Ce tableau présente les exigences <u>minimales</u> auxquelles un élève doit satisfaire pour obtenir le Diplôme d'études secondaires de l'Alberta. Les établissements postsecondaires et les employeurs pourront exiger d'autres cours en plus de ceux indiqués ci-dessous.</p>
<p>100 CRÉDITS provenant des cours suivants : FRANÇAIS 30-1 ou 30-2 (5 crédits) ENGLISH LANGUAGE ARTS – NIVEAU 30 (English Language Arts 30-1, 30-2)[®] ÉTUDES SOCIALES – NIVEAU 30 (5 crédits) (Études sociales 30 ou 33) MATHÉMATIQUES – NIVEAU 20[®] (5 crédits) (Mathématiques pures 20, Mathématiques appliquées 20 ou Mathématiques 24) SCIENCES – NIVEAU 20[®] (5 crédits) (Biologie 20, Chimie 20, Physique 20, Sciences 20 ou Sciences 24) ÉDUCATION PHYSIQUE 10 (3 CRÉDITS)[®] CARRIÈRE ET VIE (3 CRÉDITS)[®]</p>
<p>10 CRÉDITS obtenus dans les domaines suivants, toute combinaison étant admise :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Études professionnelles et techniques (ÉPT) • Beaux-arts • Langues secondes[®] • Éducation physique 20 ou 30, ou les deux[®] • Cours élaborés/acquis et autorisés localement en ÉPT, beaux-arts, langues secondes • Cours de la série « Connaissances et employabilité » ou cours professionnels du PIFP • Programme d'apprentissage enregistré
<p>5 CRÉDITS provenant d'un cours de niveau 30 (en plus des cours de niveau 30 d'English Language Arts, d'Études sociales et de Français, tel qu'indiqué ci-dessus)[®]</p> <p>Ces cours peuvent comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours de niveau 35 élaborés/acquis et autorisés au niveau local • Cours de niveau avancé (séquence 3000) en études professionnelles et technologiques (ÉPT) • Formation par stage 35[®] • Cours de niveau 30-4 de « Connaissances et employabilité » ou cours de PIFP de niveau 36 • Programme d'apprentissage enregistré de niveau 35 • Spécialisation de niveau 30 du programme <i>Green Certificate</i>

(suite)

- ❶ On peut utiliser English Language Arts 30 ou 33 pour satisfaire à cette exigence. Font exception à cette exigence les élèves unilingues francophones canadiens ou immigrants qui se sont inscrits au système scolaire de l'Alberta dans les cinq ans avant l'année où ils recevront leur diplôme. Voir la section Évaluation des attestations d'études émises à l'extérieur de l'Alberta dans le *Guide de l'éducation*.
- ❷ Pour les élèves inscrits en 10^e année avant septembre 1998, l'exigence en mathématiques – Mathématiques 20, 23 ou 24 – peut également être satisfaite par une combinaison de cours de mathématiques valant 10 crédits dont Mathématiques 10 ou 13, par exemple la combinaison Mathématiques 13 et Mathématiques 14. Il est également possible de présenter Mathématiques pures 10, Mathématiques appliquées 10 ou Préparation aux cours de mathématiques 10 (5 crédits) avec le cours de Mathématiques 10 ou 13 pour satisfaire à cette exigence.
- ❸ L'exigence en sciences – Biologie 20, Chimie 20, Physique 20, Sciences 20 ou Sciences 24 – peut également être satisfaite par la combinaison de Sciences 10 et Sciences 14 pour un total de 10 crédits.
- ❹ Voir l'information relative aux exemptions du cours d'éducation physique dans la section Éducation physique du *Guide de l'éducation*.
- ❺ Voir l'information relative aux exemptions du cours de carrière et vie dans la section Carrière et vie du *Guide de l'éducation*.
- ❻ Il n'y a aucun maximum quant au nombre de crédits qu'un élève peut obtenir en langues secondes. Toutefois, seulement 25 crédits ainsi obtenus peuvent servir afin de satisfaire à l'exigence de 100 crédits du Diplôme d'études secondaires de l'Alberta.
- ❼ Les élèves inscrits en 10^e année depuis l'année scolaire 1998-1999 peuvent utiliser Éducation physique 20 ou 30, ou les deux, pour satisfaire à cette exigence.
- ❽ Pour satisfaire à cette exigence de cours de niveau 30, on ne peut pas utiliser des cours d'anglais ou d'études sociales de niveau 30 d'une autre séquence de cours dans ces deux matières.
- ❾ Il n'y a aucun maximum quant au nombre de crédits qu'un élève peut obtenir en Formation par stages. Toutefois, seulement 15 crédits ainsi obtenus peuvent servir afin de satisfaire à l'exigence de 100 crédits du Diplôme d'études secondaires de l'Alberta.

AUTRES REMARQUES :

- La note finale des cours de niveau 30 pour lesquels il y a un examen en vue de l'obtention du diplôme est déterminée par la moyenne de la note attribuée par l'école et de la note obtenue à l'examen.

B. Certificat de réussite d'études secondaires

CRITÈRES D'OBTENTION CERTIFICAT DE RÉUSSITE D'ÉTUDES SECONDAIRES^o (ANGLAIS)
<p>Ce tableau présente les exigences <u>minimales</u> auxquelles un élève doit satisfaire pour obtenir un certificat de réussite d'études secondaires. Les établissements postsecondaires et les employeurs pourront exiger d'autres cours en plus de ceux indiqués ci-dessous.</p>
<p>80 CRÉDITS^o provenant des cours suivants : ENGLISH LANGUAGE ARTS 20-2 OU 30-4 (5 crédits) MATHÉMATIQUES 14 OU 20-4 (5 crédits) SCIENCES 14 OU 20-4 (5 crédits) ÉTUDES SOCIALES 13 OU 10-2 OU 26 OU 20-4 (5 crédits) ÉDUCATION PHYSIQUE 10 (3 CRÉDITS) CARRIÈRE ET VIE (3 CRÉDITS)</p>
<p>5 CRÉDITS provenant de l'un des cours suivants :^o</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours professionnel de niveau 30 de la série « Connaissances et employabilité » • Cours de niveau 30 des Études professionnelles et techniques (ÉPT) • Cours de niveau 30 élaboré localement qui est relié à un domaine professionnel
<p>5 CRÉDITS provenant de l'un des cours suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours de niveau 30 de stage professionnel de la série « Connaissances et employabilité » • Cours de niveau 30 de Formation par stages • Cours de niveau 30 du programme <i>Green Certificate</i>^o <p style="text-align: center;">OU</p> <p style="text-align: center;">5 CRÉDITS provenant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours de niveau 30 du Programme d'apprentissage enregistré^o
<p>❶ Les élèves inscrits au PIFP du secondaire 2^e cycle en janvier 2006 peuvent décider de satisfaire aux critères d'obtention du Certificat de réussite d'études secondaires ou du Certificat de réussite.</p> <p>❷ Afin d'être admissible au certificat de réussite d'études secondaires, les élèves doivent réussir au moins un cours théorique de la série « Connaissances et employabilité ».</p> <p>❸ Afin de permettre une transition harmonieuse au nouveau Certificat de réussite d'études secondaires, les cours professionnels de niveau 36 du PIFP peuvent remplacer les cours professionnels de niveau 34 de la série « Connaissances et employabilité ».</p> <p>❹ Pour de plus amples renseignements sur le programme <i>Green Certificate</i>, consulter le site Web d'Alberta Education.</p>

CRITÈRES D'OBTENTION CERTIFICAT DE RÉUSSITE D'ÉTUDES SECONDAIRES[®] (FRANÇAIS LANGUE PREMIÈRE – FRANCOPHONE)
<p>Ce tableau présente les exigences <u>minimales</u> auxquelles un élève doit satisfaire pour obtenir un Certificat de réussite d'études secondaires. Les établissements postsecondaires et les employeurs pourront exiger d'autres cours en plus de ceux indiqués ci-dessous.</p>
<p>80 CRÉDITS[®] provenant des cours suivants : FRANÇAIS 20-2 OU 30-4 (5 crédits) ENGLISH LANGUAGE ARTS 20-2 OU 30-4[®] (5 crédits) MATHÉMATIQUES 14 OU 20-4 (5 crédits) SCIENCES 14 OU 20-4 (5 crédits) ÉTUDES SOCIALES 13 OU 10-2 OU 26 OU 20-4 (5 crédits) ÉDUCATION PHYSIQUE 10 (3 CRÉDITS) CARRIÈRE ET VIE (3 CRÉDITS)</p>
<p>5 CRÉDITS provenant de l'un des cours suivants :[®]</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours professionnel de niveau 30 de la série « Connaissances et employabilité » • Cours de niveau 30 des Études professionnelles et techniques (ÉPT) • Cours de niveau 30 élaboré localement relié à un domaine professionnel
<p>5 CRÉDITS provenant de l'un des cours suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours de niveau 30 de stage professionnel de la série « Connaissances et employabilité » • Cours de niveau 30 de Formation par stages • Cours de niveau 30 du programme <i>Green Certificate</i>[®] <p style="text-align: center;">OU</p> <p style="text-align: center;">5 CRÉDITS provenant de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Cours de niveau 30 du Programme d'apprentissage enregistré
<ol style="list-style-type: none"> ❶ Les élèves inscrits au PIFP du secondaire 2^e cycle en janvier 2006 peuvent décider de satisfaire aux critères d'obtention du Certificat de réussite d'études secondaires ou du Certificat de réussite. ❷ Afin d'être admissible au certificat de réussite d'études secondaires, les élèves doivent réussir au moins un cours théorique de la série « Connaissances et employabilité ». ❸ Font exception à cette exigence les élèves unilingues francophones canadiens ou immigrants qui se sont inscrits au système scolaire de l'Alberta dans les cinq ans avant l'année où ils recevront leur certificat. ❹ Afin de permettre une transition harmonieuse au nouveau Certificat de réussite d'études secondaires, les cours professionnels de niveau 36 du PIFP peuvent remplacer les cours professionnels de niveau 34 de la série « Connaissances et employabilité ». ❺ Pour de plus amples renseignements sur le programme <i>Green Certificate</i>, consulter le site Web d'Alberta Education.

C. Diplôme d'équivalence d'études secondaires

Il existe deux moyens d'obtenir le Diplôme d'équivalence d'études secondaires.

Première possibilité

Toute personne âgée de 18 ans ou plus au 1^{er} septembre de l'année scolaire en cours à qui il manque des crédits nécessaires pour obtenir le Diplôme d'études secondaires de l'Alberta, qui ne fréquente pas l'école depuis au moins 10 mois consécutifs et qui souhaite obtenir le Diplôme d'équivalence d'études secondaires doit présenter une demande à la directrice ou au directeur de l'école de son quartier. La directrice ou le directeur fera parvenir une lettre à la direction Learner Records and Data Exchange du ministère de l'Éducation de l'Alberta attestant que les exigences énumérées ci-dessous sont respectées. Toutes les pièces justificatives doivent accompagner la lettre.

La candidate ou le candidat doit obtenir 100 crédits comme suit :

1. Un minimum de 60 crédits acquis à la suite d'enseignement en classe dans une école ou dans un établissement reconnu ou acceptable par le ministère de l'Éducation de l'Alberta (pour les élèves hors province) qui offre des cours autorisés du secondaire 2^e cycle, qui sont les suivants :

Cours du secondaire 2 ^e cycle en mathématiques	5 crédits
Cours du secondaire 2 ^e cycle en sciences	3 crédits
English Language Arts 30-1 ou 30-2, ou Français 30-1 ou 30-2, ou French Language Arts 30-1 ou 30-2	5 crédits
Autre cours de niveau 30, autre que English Language Arts ou Français ou French Language Arts	5 crédits
Autres cours du secondaire 2 ^e cycle	42 crédits

2. Un minimum de 40 crédits supplémentaires acquis selon les modalités suivantes :
 - Autres cours du secondaire 2^e cycle;
 - Cours d'éducation permanente autorisés et offerts par des établissements reconnus (collèges publics, instituts de technologie, secteurs d'éducation permanente des universités, cours du soir pour adultes)

ET/OU

3. Un maximum de 15 crédits attribués en vertu du statut d'élève adulte selon l'échelle suivante :

Âgé de 21 à 24 ans (inclusivement)	5 crédits
Âgé de 25 à 29 ans (inclusivement)	10 crédits
Âgé de 30 ans et plus	15 crédits
Nombreux voyages à son actif	5 crédits

	(maximum)
Lectures ou études personnelles approfondies	5 crédits (maximum)

Deuxième possibilité

Toute personne âgée de 18 ans ou plus qui n’a pas fréquenté l’école pendant une période d’au moins 10 mois consécutifs, qui réussit les cinq tests d’équivalence d’études secondaires (General Educational Development — GED) avec une note normalisée d’au moins 450 et qui répond aux conditions d’admission stipulées reçoit un Diplôme d’équivalence d’études secondaires.

On peut obtenir plus de renseignements sur le programme du Diplôme d’équivalence d’études secondaires en s’adressant à Learner Assessment, Alberta Education.

9. Cours préalables ou associés

La directrice ou le directeur d’école peut accorder une dispense de cours préalables dans certains cas (voir la section 7 relative aux pratiques d’évaluation et de notation) et peut recommander le transfert d’un élève d’une séquence de cours à une autre au cours de ses études au secondaire 2^e cycle. Si une dispense des préalables est accordée, il faut s’assurer de remplir les conditions suivantes :

- l’élève possède les connaissances, habiletés et attitudes visées par le cours ou le programme d’études dont il est exempté;
- la décision est prise en fonction de chaque cas, et non pour une classe entière d’élèves;
- il en va de l’intérêt supérieur de l’élève.

La disposition concernant les dispenses de cours préalables ne s’applique pas aux cours suivants : cours complémentaires élaborés ou acquis localement, Préparation aux mathématiques 10, Éducation physique 10, programme d’apprentissage enregistré, projets spéciaux et Formation par stages 15, 25 et 35.

10. Autres genres de programmes

Programmes de langue française

L’article 10 de la *School Act* stipule que, là où les citoyens canadiens ont, en vertu de l’article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*, le droit de faire instruire leurs enfants en français, ces enfants doivent pouvoir recevoir une instruction en français partout dans la province où ces droits s’appliquent. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, communiquer avec la [Direction de l’éducation française \(def@edc.gov.ab.ca\)](mailto:def@edc.gov.ab.ca).

Formation par stages, programme d'apprentissage enregistré et programme Green Certificate

Ces programmes, offerts exclusivement aux élèves de la 10^e à la 12^e année, leur permettent d'acquérir une expérience en milieu de travail tout en accumulant des crédits en prévision de leur diplôme d'études secondaires.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Le programme d'études des TIC précise les objectifs que les élèves doivent avoir atteints à la fin de la 3^e, de la 6^e, de la 9^e et de la 12^e année. Les élèves réussissent l'atteinte de ces objectifs dans les cours de base auxquels ils sont inscrits.

Activité physique quotidienne

Les autorités scolaires doivent faire en sorte que chaque élève, de la 1^{re} à la 9^e année, soit actif pendant au moins 30 minutes par jour dans le cadre d'activités organisées par l'école.

11. Évaluation des études faites hors province et/ou à l'étranger

Les élèves ayant poursuivi des études à l'extérieur de l'Alberta qui veulent s'inscrire à une école secondaire 2^e cycle doivent présenter à l'école qu'ils souhaitent fréquenter des relevés de notes ou une autre attestation officielle de leurs acquis. La directrice ou le directeur évalue les documents par rapport aux cours autorisés du secondaire 2^e cycle ou attribue des crédits non assignés.

Le diplôme d'études secondaires de l'Alberta n'est pas décerné sur la seule foi de l'évaluation d'attestations d'études faites à l'extérieur de la province. Tout élève ayant été scolarisé à l'extérieur de la province qui souhaite recevoir le Diplôme d'études secondaires de l'Alberta doit obtenir au moins cinq crédits autorisés, conformément aux exigences de la directrice ou du directeur d'école. Les crédits exigés doivent être obtenus dans une ou plusieurs des matières précisées en vertu des exigences pour l'obtention du diplôme (à l'exclusion de l'éducation physique), à un niveau égal à celui du cours de l'Alberta le plus avancé pour lequel une équivalence a été accordée.

On doit faire parvenir les résultats de l'évaluation des études au secondaire 2^e cycle au Learner Records and Data Exchange. Les formulaires d'évaluation sont accessibles sur le site Web extranet du ministère de l'Éducation de l'Alberta, sous la rubrique « Tools and Software ».

L'élève qui se croit lésé quant au nombre de crédits auxquels il a droit peut présenter sa cause devant le Special Cases Committee du ministère de l'Éducation de l'Alberta. Ce comité, dernière étape de la procédure d'appel, traite toutes les questions d'interprétation et d'application des politiques relatives à des élèves considérés individuellement.

Les élèves qui ont l'intention de s'inscrire directement à tout établissement d'enseignement postsecondaire de l'Alberta doivent soumettre leurs attestations d'études à l'établissement postsecondaire de leur choix. Dans de tels cas, aucun appel au ministère de l'Éducation de l'Alberta n'est possible.

Deuxième partie : Description des cours

12. Anglais (langue première)

7^e à 9^e année

Anglais 7, 8, 9

Le programme d'études English Language Arts est structuré selon les cinq résultats généraux d'apprentissage suivants : langage exploratoire, compréhension de textes, gestion de l'information, amélioration de la communication et coopération avec les autres. Chaque résultat général se subdivise en résultats précis que les élèves doivent atteindre avant la fin de chaque année scolaire. Les résultats généraux sont reliés entre eux et sont interdépendants; chacun doit être atteint grâce à une variété d'activités d'écoute, d'expression orale, de lecture, d'écriture, de visualisation et de représentation.

10^e à 12^e année

Anglais 10-1, 20-1, 30-1

Cette séquence de cours convient aux élèves qui prévoient faire des études universitaires. Les cours portent sur l'art d'écouter, de s'exprimer, de visionner, de lire et d'écrire. On y étudie des nouvelles, des romans, des écrits non romanesques, une pièce de théâtre moderne, une œuvre de Shakespeare et de la poésie.

Anglais 10-2, 20-2, 30-2

Cette séquence de cours est conçue à l'intention des élèves qui suivront des études professionnelles ou techniques, ou qui chercheront un emploi à la fin de leurs études secondaires. L'accent est mis sur l'intégration de l'art de s'exprimer, d'écouter et de visionner à l'art de lire et d'écrire. On insiste sur la rédaction pratique et personnelle. L'étude de la littérature occupe une place importante, mais les cours traitent peu des techniques littéraires.

Anglais 10-4, 20-4, 30-4

Cette séquence de cours est destinée aux élèves qui doivent acquérir des compétences linguistiques de base. Ces compétences visent à améliorer leur confiance en soi et à construire leur identité personnelle, de même qu'à leur donner l'occasion de créer et d'entretenir des relations enrichissantes. L'application de ces compétences permet aux élèves de communiquer efficacement en situation personnelle, scolaire, professionnelle et communautaire. Ces cours permettent aux élèves de satisfaire en partie aux critères d'obtention du Certificat de réussite d'études secondaires.

13. Français (langue première)

Voir aussi la partie 8 relative aux critères d'obtention du diplôme d'études secondaires.

7^e à 9^e année

Français 7, 8, 9

Ce programme d'études s'adresse aux élèves des écoles francophones et privilégie l'emploi du langage comme instrument de communication, de réflexion et de développement personnel. Le programme est organisé selon les compétences langagières suivantes : écouter, lire, s'exprimer et écrire. Il vise à faire acquérir aux élèves des stratégies et des habiletés pour planifier, gérer et évaluer leur travail. Il est conçu pour aider les élèves à communiquer efficacement dans la vie de tous les jours et les expose systématiquement à diverses formes de littérature (récits d'aventures, romans, récits romanesques, poésie, etc.). Les élèves explorent le vocabulaire et les conventions du langage (orthographe, syntaxe élémentaire, accord des verbes courants, etc.) afin d'améliorer la qualité de leurs communications.

10^e à 12^e année

Français 10-1,20-1,30-1

Ce programme d'études s'adresse aux élèves des écoles francophones et privilégie l'emploi du langage comme instrument de communication, de réflexion et de développement personnel. Le programme est organisé selon les compétences langagières suivantes : écouter, lire, s'exprimer et écrire. Il vise à faire acquérir aux élèves des stratégies et des habiletés pour planifier, gérer et évaluer leur travail. Il est conçu pour aider les élèves à communiquer efficacement dans la vie de tous les jours et les expose systématiquement à diverses formes de littérature (récits d'aventures, romans, récits romanesques, poésie, etc.). Les élèves explorent le vocabulaire et les conventions du langage (orthographe, syntaxe élémentaire, accord des verbes courants, etc.) afin d'améliorer la qualité de leurs communications.

Français 10-2, 20-2, 30-2 (auparavant Français 13, 23, 33)

Cette séquence de cours s'adresse aux élèves des écoles francophones. Organisée selon les compétences langagières que sont l'écoute, la lecture, l'expression orale et l'écriture, elle permet aux élèves de :

- acquérir les connaissances et les stratégies de base en communication orale, lecture et écriture pour écouter, lire, parler et écrire de manière efficace grâce à la planification, à la gestion et à l'évaluation de leur travail;
- atteindre un seuil de réussite et acquérir l'autonomie nécessaire pour réaliser diverses tâches quotidiennes;
- se préparer à leurs études postsecondaires et au marché du travail;
- se construire une identité culturelle et développer un sentiment d'appartenance à la communauté francophone.

Français 10-4, 20-4, 30-4 (auparavant Français 16, 26, 36)

Cette séquence de cours s'adresse aux élèves des écoles francophones. Organisée selon les compétences langagières que sont l'écoute, la lecture, l'expression orale et l'écriture, elle permet aux élèves de :

- acquérir les connaissances et les stratégies de base en communication orale, lecture et écriture;
- atteindre un seuil de réussite et acquérir l'autonomie nécessaire pour réaliser diverses tâches quotidiennes;
- se préparer au marché du travail;
- se construire une identité culturelle et développer un sentiment d'appartenance à la communauté francophone.

14. Anglais langue seconde

Les autorités scolaires offrent, de la 1^{re} à la 12^e année, des cours d'anglais langue seconde aux élèves nés au Canada qui ne maîtrisent pas l'anglais et aux élèves récemment arrivés au pays dont la langue maternelle n'est pas l'anglais. L'objectif consiste à faciliter l'intégration des élèves dans le programme scolaire régulier, et ce, aussitôt que possible. Le programme du secondaire 2^e cycle est réparti en cinq niveaux. Tout au long des cinq niveaux, les élèves accroissent leur capacité à utiliser l'anglais oral et écrit afin de pouvoir recueillir, interpréter et communiquer de l'information, établir et entretenir des relations, prendre des décisions, résoudre des problèmes, planifier et exécuter des projets, explorer des idées et des expériences, réagir à celles-ci et les enrichir.

15. Français (langue seconde/français de base)

L'apprentissage d'une langue seconde est optionnel; toutefois, certaines autorités scolaires exigent l'apprentissage d'une langue seconde. Ainsi, il y a deux façons de commencer

l'étude du français : en 4^e année (programme de neuf ans), et en 10^e année pour les élèves qui n'ont jamais étudié le français (programme de trois ans).

7^e à 9^e année

De la 7^e à la 9^e année, les élèves peuvent continuer à étudier le français, à titre de cours facultatif, dans le cadre du programme de neuf ans qu'ils ont amorcé à l'élémentaire.

10^e à 12^e année

Élèves qui n'ont jamais étudié le français

De la 10^e à la 12^e année, les élèves qui commencent l'étude du français peuvent suivre le cours French 10-3Y, puis le cours French 20-3Y et, enfin, le cours French 30-3Y. À la fin de cette séquence de cours de trois ans, les élèves ont acquis les compétences suivantes :

- Communication – Les élèves comprennent et peuvent communiquer des messages oraux et écrits simples (comportant au moins deux ou trois énoncés) dans une situation ou un contexte connu.
- Culture – Les élèves prennent conscience de la présence de personnes et de groupes francophones dans leur collectivité, leur province, leur pays et le monde, et apprennent des faits concrets sur ces cultures.
- Langage – Les élèves comprennent et peuvent utiliser le système phonétique, les structures grammaticales courantes et un certain vocabulaire, ainsi que l'ordre des mots permettant de comprendre et de produire des communications orales et écrites simples.

Élèves qui poursuivent leurs études après le secondaire 1^{er} cycle

De la 10^e à la 12^e année, les élèves qui possèdent les connaissances, compétences et attitudes visées par leurs études aux niveaux élémentaire et secondaire 1^{er} cycle (programme de neuf ans) continuent la séquence de cours suivante : French 10-9Y, French 20-9Y et French 30-9Y.

French 10-9Y

Les élèves qui réussissent le cours French 10-9Y ont acquis les compétences suivantes :

- ils comprennent les idées principales et certains détails connexes de textes oraux et écrits traitant de sujets connus et concrets et peuvent communiquer, avec un peu de détail, une série d'idées, à l'oral ou à l'écrit, en s'appuyant sur un contenu et des structures linguistiques connus, en se préparant à l'avance, mais parfois spontanément;
- à l'aide de sources authentiques, ils identifient les aspects qui les intéressent de l'histoire, de la littérature ou des arts francophones;
- ils comparent des aspects de leur mode de vie à ceux du mode de vie de personnes ou de groupes appartenant à diverses cultures francophones;

- ils comprennent et utilisent une variété de structures grammaticales au présent et parfois au passé;
- ils font appel à un riche vocabulaire pour formuler et communiquer, à l'oral et à l'écrit, des phrases simples et complexes.

French 20-9Y

Les élèves qui réussissent le cours French 20-9Y ont acquis les compétences suivantes :

- ils comprennent les idées principales et la plupart des détails connexes dans des textes oraux et écrits traitant de sujets le plus souvent connus et concrets ainsi que, avec de l'aide, dans certains textes abstraits;
- ils savent communiquer, avec un peu de détails, une série d'idées, à l'oral ou à l'écrit, en s'appuyant sur un contenu et des structures linguistiques connues, habituellement en se préparant à l'avance, mais avec une plus grande spontanéité;
- ils consultent des sources authentiques, à l'aide de diverses technologies de l'information et de la communication, afin de comparer des aspects de leur propre mode de vie à ceux du mode de vie de personnes ou de groupes appartenant à diverses cultures francophones;
- ils comprennent et utilisent un grand nombre de structures grammaticales au passé, au présent et au futur immédiat;
- ils font appel à un riche vocabulaire pour formuler et communiquer, à l'oral et à l'écrit, des phrases simples et complexes.

French 30-9Y

Les élèves qui réussissent le cours French 30-9Y ont acquis les compétences suivantes :

- ils comprennent les idées principales et la plupart des détails connexes dans des textes oraux et écrits traitant de sujets concrets et dans des textes abstraits;
- ils savent communiquer en détail une série d'idées, à l'oral ou à l'écrit, en s'appuyant sur un contenu et des structures linguistiques connues, spontanément ou se préparant à l'avance;
- ils consultent des sources authentiques, à l'aide de diverses technologies de l'information et de communication, afin de comparer des aspects de leur propre mode de vie à ceux du mode de vie de personnes ou de groupes appartenant à diverses cultures francophones;
- ils comprennent et utilisent un grand nombre de structures grammaticales au passé, au présent et au futur immédiat;
- ils font appel à un riche vocabulaire pour formuler et communiquer, à l'oral et à l'écrit, des phrases simples et complexes.

French 13, 10, 20, 30

Cette séquence de cours est en voie d'être éliminée. Afin de prendre en compte les élèves qui ont commencé l'étude du français en suivant French 13 au cours de l'année scolaire 2007-2008, French 10 sera donné pour la dernière fois en 2008-2009, French 20 en 2009-2010 et French 30 en 2010-2011.

French 31a, 31b, 31c

Ces cours font suite à la séquence de cours French 13, 10, 20, 30. Ils continuent d'être offerts aux élèves qui ont acquis des connaissances, des compétences et des attitudes qui surpassent le cours French 30-9Y.

Communication – Les élèves inscrits à French 31a comprennent et interprètent les éléments principaux et certains détails secondaires de messages oraux et écrits connus et inconnus. Face à une tâche de communication, ils s'expriment, oralement et par écrit, en développant des idées avec cohérence (après une préparation). En French 31b, les élèves continuent de mettre en pratique les aptitudes orales et écrites développées en French 31a et expriment parfois des idées spontanément. Les élèves inscrits à French 31c s'expriment spontanément la plupart du temps.

Culture – Les élèves inscrits à French 31a examinent avec l'aide de l'enseignante ou de l'enseignant des renseignements élémentaires objectifs afin d'étudier et d'analyser l'apport des cultures francophones à notre société. Les élèves de French 31b poursuivent des études semblables, mais de façon plus indépendante. Les élèves inscrits à French 31c interprètent et analysent de manière autonome l'information, les événements et les comportements culturels.

Langage – Les élèves inscrits à French 31a et French 31b comprennent et utilisent, oralement et par écrit, le système phonétique et le vocabulaire relié aux domaines qu'ils explorent. Ils utilisent également des phrases simples et complexes aux temps appropriés. Les élèves inscrits à French 31c ajoutent des transitions et des éléments linguistiques appropriés et perfectionnent les acquis des niveaux précédents.

16. Français (immersion)

French Language Arts

7^e à 9^e année

French Language Arts 7, 8, 9

Ce programme d'études s'adresse aux élèves en immersion française et privilégie l'emploi du langage comme instrument de communication, de réflexion et de développement personnel. Le programme est organisé selon les compétences langagières suivantes : écouter, lire, s'exprimer et écrire. Il vise à faire acquérir aux élèves des stratégies et des habiletés pour planifier, gérer et évaluer leur travail. Il est conçu pour les aider à communiquer efficacement dans la vie de tous les jours et les expose systématiquement à diverses formes de littérature (récits d'aventures, romans, récits romanesques, poésie, etc.). Les élèves étudient le vocabulaire et les conventions du langage (orthographe,

syntaxe élémentaire, accord des verbes courants, etc.) afin d'améliorer la qualité de leurs communications.

10^e à 12^e année

French Language Arts 10-1, 20-1, 30-1

Ce programme d'études s'adresse aux élèves en immersion française et privilégie l'emploi du langage comme instrument de communication, de réflexion et de développement personnel. Le programme est organisé selon les compétences langagières suivantes : écouter, lire, s'exprimer et écrire. Il vise à faire acquérir aux élèves des stratégies et des habiletés pour planifier, gérer et évaluer leur travail. Il est conçu pour les aider à communiquer efficacement dans la vie de tous les jours et les expose systématiquement à diverses formes de littérature (récits d'aventures, romans, récits romanesques, poésie, etc.). Les élèves étudient le vocabulaire et les conventions du langage (orthographe, syntaxe élémentaire, accord des verbes courants, etc.) afin d'améliorer la qualité de leurs communication.

French Language Arts 10-2, 20-2, 30-2

Cette séquence de cours s'adresse aux élèves en immersion française. Organisée selon les compétences langagières que sont l'écoute, la lecture, l'expression orale et l'écriture, elle permet aux élèves :

- d'acquérir les connaissances et les stratégies de base en communication orale, lecture et écriture pour écouter, lire, parler et écrire de manière efficace grâce à la planification, à la gestion et à l'évaluation de leur travail;
- d'atteindre un niveau de réussite et acquérir l'autonomie nécessaire pour réaliser diverses tâches quotidiennes;
- de se préparer à leurs études postsecondaires et au marché du travail;
- d'apprécier la langue et la culture françaises.

17. Mathématiques

7^e à 9^e année

Mathématiques 7, 8, 9

Le programme de mathématiques du secondaire 1^{er} cycle est basé sur le *Cadre commun des programmes d'études des mathématiques M-12* du Protocole de l'Ouest et du Nord canadiens (PONC). L'étude des domaines suivants est abordée au cours de ces trois années : nombre; régularités et relations; forme et espace; statistique et probabilité. Les élèves parviennent aux résultats attendus à l'aide de sept processus mathématiques : la

communication, les liens, le calcul mental et l'estimation, la résolution de problèmes, le raisonnement, la technologie, la visualisation.

10^e à 12^e année

La réussite d'un cours de mathématiques de 11^e année (tel que Mathématiques pures 20, Mathématiques appliquées 20 ou Mathématiques 24) est essentielle à l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Mathématiques pures 10, 20, 30

Ces cours sont conçus pour les élèves qui ont l'intention de poursuivre des études postsecondaires en mathématiques, en sciences ou dans un domaine lié au monde des affaires. Il met l'accent sur l'algèbre et les fonctions, et prépare les élèves à étudier le calcul différentiel et intégré. Un élève qui réussit le cours de Mathématiques pures 30 possède les préalables mathématiques pour être admis dans n'importe quel établissement postsecondaire. Certains programmes, tel le programme d'ingénierie, pourront exiger un cours de calcul différentiel et intégré de 12^e année.

Mathématiques appliquées 10, 20, 30

Ces cours visent les élèves les élèves qui ont l'intention de poursuivre des études dans un domaine dont le programme n'exige ni calcul différentiel et intégré ni cours de mathématiques avancées. Ils mettent l'accent sur les méthodes numériques et géométriques et proposent une approche plus générale à la résolution de problèmes que les cours d'algèbre.

Mathématiques 14, 24

Ces deux cours s'adressent aux élèves dont les besoins, les champs d'intérêt et les habiletés sont axés sur les connaissances mathématiques de base nécessaires à l'exercice de certains métiers ou à l'intégration au marché du travail. L'accent est mis sur l'acquisition de compétences utiles à la vie de tous les jours et sur le recours aux mathématiques pour résoudre des problèmes, s'adapter au changement, interpréter l'information et créer de nouvelles connaissances dans des contextes concrets.

Mathématiques 10-4, 20-4

Cette séquence de cours est destinée aux élèves qui doivent acquérir davantage de connaissances, de compétences et d'attitudes mathématiques pour fonctionner au quotidien à la maison, au travail et dans la collectivité. Elle est conçue pour les élèves qui répondent aux critères d'obtention du certificat de réussite d'études secondaires.

Préparation aux mathématiques 10

Ce cours est offert aux élèves du secondaire 2^e cycle qui ont échoué leur cours de mathématiques de 9^e année. Il mène à la séquence de mathématiques appliquées et de mathématiques pures et peut être offert pour 3 ou 5 crédits.

Mathématiques 31 (introduction au calcul différentiel et intégré)

Ce cours initie les élèves au calcul différentiel et intégré. Il établit une passerelle entre le programme Mathématiques pures 10, 20 ou 30 et les exigences des programmes de mathématiques de niveau postsecondaire. Mathématiques 31 comporte des éléments obligatoires et d'autres facultatifs. Les éléments obligatoires occupent la plus grande partie du temps d'enseignement; les éléments facultatifs comportent huit unités dont une ou plusieurs occupent le reste du temps d'enseignement.

18. Sciences

7^e à 9^e année

Le programme de sciences du secondaire est basé sur le principe selon lequel tout élève devrait avoir la possibilité d'acquérir une culture scientifique.

Sciences 7

Sciences 7 comporte les cinq unités d'apprentissage suivantes : interactions et écosystèmes; plantes, source de nourriture et de fibre; chaleur et température; structures et forces; planète Terre.

Sciences 8

Sciences 8 aborde les cinq unités d'apprentissage suivantes : mélanges et circulation de la matière; cellules et systèmes; lumière et systèmes optiques; systèmes mécaniques; systèmes d'eau douce et d'eau salée.

Sciences 9

Sciences 9 porte sur les cinq unités d'apprentissage suivantes : biodiversité; composition et modification chimique; chimie de l'environnement; électricité et électrotechnique; exploration de l'espace.

10^e-12^e année

Sciences 10, 20, 30

Cette séquence de trois cours offre une formation scientifique complète aux élèves qui désirent acquérir une solide base en sciences et qui aspirent à des carrières qui exigeront des études postsecondaires. Le cours Sciences 10 est la base pour les programmes de biologie, de chimie, de physique et de sciences 20 et 30. Sciences 30 se situe au même niveau de difficulté que les autres cours de sciences de niveau 30. Les cours Biologie 20 et 30, Chimie 20 et 30 et Physique 20 et 30 sont conçus à l'intention des élèves dont les objectifs de carrière postsecondaires clairement définis exigent l'étude de disciplines scientifiques.

Sciences 10

Sciences 10 est le cours de base qu'un élève doit réussir pour s'inscrire aux cours de biologie, de chimie, de physique et de sciences des niveaux 20 et 30. Il met l'accent sur trois thèmes clés : l'énergie, la matière et le changement. Les thèmes relatifs aux systèmes, à la diversité et à l'équilibre sont également abordés de manière secondaire. Les élèves apprennent à reconnaître l'énorme impact des sciences et de la technologie sur la société (liens sciences-technologie-société ou STS) ainsi que les rôles et les limites des sciences et de la technologie dans la résolution des problèmes STS. Ce cours comporte quatre unités : énergie, matière et transformations chimiques; flux d'énergie dans les systèmes technologiques; cycle de la matière dans les systèmes vivants; flux d'énergie dans les systèmes planétaires.

Sciences 20

Le changement est le thème commun de toutes les unités de Sciences 20. L'analyse du changement est essentielle pour comprendre ce qui se produit et pour prédire ce qui se produira; la maîtrise du changement est essentielle pour la conception de systèmes technologiques. Ce cours comporte quatre unités : Terre en évolution; changement dans les systèmes vivants; changements chimiques; changements en mouvement.

Sciences 30

Les thèmes relatifs aux systèmes et à l'énergie recoupent toutes les unités du cours de Sciences 30. En considérant comme un système un ensemble d'objets, de cellules, de processus, on prend conscience des interactions entre les parties du système. Ce cours comporte quatre unités : réaction des systèmes vivants à leur environnement; chimie dans l'environnement; énergie électromagnétique; énergie et environnement.

Biologie 20 et 30

Le programme de biologie met l'accent sur les thèmes clés de la science – énergie, matière, changement, diversité, systèmes et équilibre – dans le contexte des sciences biologiques. Ces thèmes sont un moyen de montrer les liens entre les sujets abordés dans les deux cours du programme, de même qu'avec les autres cours de sciences.

Biologie 20

Ce cours comporte quatre unités d'étude : échange d'énergie dans la biosphère; écosystèmes et évolution des populations; photosynthèse et respiration cellulaire; structures de l'organisme humain.

Biologie 30

Ce cours comporte quatre unités d'étude : systèmes nerveux et endocrinien; reproduction et développement; division cellulaire, génétique et biologie cellulaire; dynamique des populations et des communautés.

Chimie 20 et 30

Le programme de chimie met l'accent sur les thèmes clés de la science : énergie, matière, changement, diversité, systèmes et équilibre. Ces thèmes montrent les liens entre les unités et constituent un cadre grâce auquel les enseignantes et enseignants peuvent amener les élèves à voir comment chaque partie du programme est liée aux grandes idées scientifiques.

Chimie 20

La matière et le changement chimique sont les thèmes communs de toutes les unités de Chimie 20. L'analyse du changement est essentielle pour comprendre ce qui se produit et pour prédire ce qui se produira; la maîtrise du changement est fondamentale pour la conception de systèmes technologiques. Ce cours comporte quatre unités d'étude : diversité de la matière et liaisons chimiques; gaz : une forme de la matière; solutions, acides et bases; relations qualitatives dans les transformations chimiques.

Chimie 30

Les thèmes centraux de ce cours sont les systèmes, l'énergie et le changement. L'équilibre et la matière sont également abordés de façon secondaire. Ce cours comporte quatre unités d'étude : transformations thermochimiques; transformations

électrochimiques; transformations chimiques des composés organiques; équilibre chimique axé sur les systèmes acide-base.

Physique 20 et 30

Le programme de physique met l'accent sur les thèmes scientifiques suivants : énergie, matière, changement, systèmes, diversité et équilibre dans le contexte de la physique.

Physique 20

Ce cours comporte quatre unités d'étude : cinématique; dynamique; mouvement circulaire, travail et énergie; mouvement périodique et ondes mécaniques.

Physique 30

Ce cours comporte quatre unités d'étude : quantité de mouvement et impulsion; forces et champs; rayonnement électromagnétique; physique atomique.

Sciences 14, 24

Les deux cours, Sciences 14 et Sciences 24, sont des cours généraux de sciences axés sur des activités. Ils s'adressent aux élèves qui prévoient intégrer le marché du travail après avoir obtenu leur diplôme d'études secondaires. Les élèves étudient les applications quotidiennes des sciences.

Sciences 14

Ce cours comporte quatre unités d'apprentissage : étude des propriétés de la matière; technologies de transfert de l'énergie; matière et énergie dans les systèmes biologiques; matière et énergie dans l'environnement.

Sciences 24

Ce cours comporte quatre unités d'apprentissage : applications de la matière et de la transformation chimique; systèmes courants de transformation de l'énergie; santé humaine et résistance à la maladie; mouvement, changement et sécurité des transports. Sciences 24 constitue l'exigence minimale en sciences pour l'obtention du Diplôme d'études secondaires de l'Alberta.

Sciences 10-4, 20-4

Sciences 10-4 et Sciences 20-4 sont des cours généraux de sciences axés sur les applications quotidiennes des sciences. Ils s'adressent aux élèves qui prévoient intégrer le marché du travail après avoir obtenu leur certificat de réussite d'études secondaires.

Sciences 10-4

Ce cours met l'accent sur l'utilisation sécuritaire des produits chimiques, que ce soit à la maison ou au travail, grâce à la compréhension des propriétés des substances pures et des mélanges. Les élèves acquièrent ces connaissances en analysant les propriétés de diverses substances, notamment les mélanges, les solutions, les éléments et les composés rencontrés couramment dans la vie quotidienne. Ils s'initient à la notion d'atome, composante fondamentale de la matière, et au classement des éléments dans le tableau périodique.

Sciences 20-4

Dans ce cours, les élèves approfondissent leurs connaissances de la matière en étudiant et en classant des réactions chimiques simples qui ont lieu à la maison ou en milieu de travail. Ils apprennent que plusieurs matières différentes peuvent être créées à partir d'un petit nombre de composantes et que des technologies fondées sur des réactions chimiques sont souvent utilisées pour produire des matériaux utiles dont on se sert au quotidien.

19. Études sociales

Le programme d'études sociales vise le développement de citoyens actifs et responsables. Il est obligatoire de la 1^{re} à la 12^e année et intègre les concepts et compétences clés relatifs à l'histoire, à la géographie, à l'écologie, à l'économie, au droit, à la science politique et aux autres sciences sociales. Environ 60 % du contenu du programme est canadien.

L'Alberta a mis en œuvre un nouveau programme d'études sociales pour les élèves de la maternelle à la 12^e année, mise en œuvre qui sera complétée lorsque le cours de la 12^e année sera offert, c'est-à-dire à compter de l'année scolaire 2009-2010.

7^e à 9^e année

Études sociales 7 — Le Canada : origines, histoires et mouvements des personnes

Par une analyse d'événements qui ont précédé et suivi la Confédération, les élèves acquièrent une compréhension de la manière dont le Canada est devenu une société pluraliste bilingue, multiculturelle et diverse, et des effets que cela a produits, au fil du temps, sur la citoyenneté et l'identité au Canada. Ils explorent le concept de contact interculturel en discernant les aspects positifs et négatifs de l'immigration et de la migration.

Ce cours est offert depuis septembre 2006.

Études sociales 8 — Visions du monde historique

Les élèves analysent de quelle façon le contact interculturel entre des sociétés conduit à des changements importants et modifie leur visions du monde. Ils explorent des éléments de ces visions du monde et voient comment elles sont exprimées par des peuples vivant à différentes époques et dans différents lieux.

Ce cours a débuté en septembre 2007.

Études sociales 9 — Le Canada : possibilités et défis

Les élèves analysent la dynamique entre les processus législatif et politique au Canada, ainsi que leurs répercussions sur les questions relatives à la gouvernance, aux droits, à la citoyenneté et à l'identité. Ils explorent également des problématiques de nature économique et leurs effets sur la qualité de la vie, sur la citoyenneté et sur l'identité au Canada et aux États-Unis.

10^e à 12^e année

Au secondaire 2^e cycle, il existe trois séquences de cours. La séquence Études sociales 10-1, 20-1, 30 et 30-1 met l'accent sur les éléments plus abstraits et théoriques des concepts et des événements à l'étude. La séquence Études sociales 10-2, 20-2, 33 et 30-2 aborde passablement le même contenu mais selon une perspective plus pratique. La séquence Études sociales 10-4 et 20-4 fait partie des séquences de cours axées sur l'activité qui permettent de satisfaire aux critères d'obtention du Certificat de réussite d'études secondaires.

Études sociales 10-1 — Regards sur la mondialisation

Les élèves explorent de multiples perspectives concernant les origines de la mondialisation et son impact sur les territoires, les cultures, l'économie, les droits de la personne et la qualité de la vie à l'échelle locale, nationale et internationale.

Ce cours est offert depuis septembre 2007.

Études sociales 10-2 — Vivre dans un contexte généralisé de mondialisation

Les élèves explorent les aspects historiques de la mondialisation ainsi que ses effets sur les territoires, les cultures, les droits de la personne et la qualité de la vie. Ils explorent les relations existant entre les concepts de mondialisation, de citoyenneté et d'identité.

Ce cours est offert depuis septembre 2007.

Études sociales 10-4 — Vivre dans un contexte généralisé de mondialisation

Ce cours aborde des aspects de la mondialisation, le processus selon lequel notre monde devient de plus en plus interdépendant.

Ce cours débutera en septembre 2009.

Études sociales 20-1 — Regards sur le nationalisme

Ce cours traite du nationalisme, dans toute sa complexité, à l'échelle canadienne et internationale. Il aborde les origines du nationalisme et son impact sur les relations à l'échelle régionale, internationale et mondiale.

Ce cours est offert depuis septembre 2008.

Études sociales 20-2 — Comprendre le nationalisme

Ce cours explore des interprétations du nationalisme, dans des cadres historiques et contemporains, au Canada et dans le monde. Il traite des origines du nationalisme et de ses effets sur les individus et sur les collectivités, au Canada et ailleurs.

Ce cours est offert depuis septembre 2008.

Études sociales 20-4 — Le nationalisme au Canada et dans le monde

Les élèves explorent différentes formes de nationalisme, prennent conscience de leur propre identité et développent un sentiment de citoyenneté.

Études sociales 30 — Le monde contemporain

Ce cours comporte deux thèmes : systèmes politiques et économiques; interaction mondiale.

Études sociales 30-1 — Regards sur l'idéologie

Ce cours est en voie d'élaboration. Il remplacera Études sociales 30 en septembre 2009.

Études sociales 33 — Le monde contemporain

Ce cours comporte deux thèmes : systèmes politiques et économiques; interaction mondiale.

Études sociales 30-2 — Comprendre l'idéologie

Ce cours est en voie d'élaboration. Il remplacera Études sociales 33 en septembre 2009.

20. Autres cours

Aboriginal Studies

La séquence de cours Aboriginal Studies 10, 20, 30 offre à tous les apprenants du secondaire 2^e cycle un cadre conceptuel pour leur permettre d'approfondir leur compréhension des diverses cultures autochtones présentes dans leur région, au Canada et dans le monde. Les élèves sont amenés à se pencher sur les actions entreprises par les Autochtones pour conserver et promouvoir des cultures et des identités qui reflètent des valeurs basées sur le respect des lois de la nature et une recherche continue d'équilibre dans des contextes liés aux personnes, à l'unité familiale, à l'ensemble de la collectivité et à la collectivité mondiale. Le terme « Autochtone » désigne les Premières nations, les Métis et les Inuits.

Carrière et vie

Le cours Carrière et vie, offert au secondaire 2^e cycle, a pour but d'aider les élèves à prendre des décisions éclairées en tenant compte des choix qui sont présents dans tous les aspects de leur vie. Ce faisant, il favorise l'adoption d'attitudes et de comportements contribuant au mieux-être et au respect de soi-même et des autres. Carrière et vie est un cours obligatoire du secondaire 2^e cycle et est requis pour l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Études professionnelles et technologiques (ÉPT)

Le programme complémentaire Études professionnelles et technologiques (ÉPT) contient environ 600 cours de 1 crédit chacun conçus pour les élèves des écoles secondaires d'Alberta. En tant que programme au choix, il offre aux élèves des occasions d'acquérir des compétences qui pourront leur servir dans la vie quotidienne, qui les aideront à se préparer à une carrière ou à un emploi dans un domaine technique et qui consolident les apprentissages dans d'autres domaines d'étude.

Beaux-arts

Les beaux-arts comprennent les arts visuels, l'art dramatique et la musique. Ces programmes facultatifs du secondaire permettent aux élèves d'approfondir et d'accroître leur expression et leur réaction intuitive aux arts en devenant créateurs, interprètes, historiens, critiques et spectateurs.

Cours de langue et de culture autre que l'anglais et le français

Les cours de langue suivants ont été mis au point à l'échelon provincial : allemand, cri, espagnol, italien, japonais, latin, pied-noir et ukrainien.

Éducation physique

Le but du programme d'éducation physique, de la 7^e à la 12^e année, est que les élèves acquièrent les connaissances, les compétences et les attitudes nécessaires à un mode de vie sain et actif. La réussite du cours Éducation physique 10 est essentielle à l'obtention du diplôme d'études secondaires.

Sciences sociales

Le programme de Sciences sociales 20, 30 se veut le complément du programme d'études sociales de l'Alberta dans la mesure où il favorise une compréhension accrue de la société humaine et des relations sociales. Les cours de ce programme diffèrent de ceux du programme d'études sociales en ce sens qu'ils portent plus particulièrement sur la structure, les concepts et les méthodologies de diverses disciplines des sciences sociales.

Cours facultatifs mis au point/acquis et autorisés au niveau local pour le secondaire 1^{er} et 2^e cycle

Le ministère de l'Éducation de l'Alberta appuie l'élaboration et l'autorisation au niveau local de cours facultatifs pour le secondaire 1^{er} et 2^e cycle, à condition que ces cours ne recourent pas ceux autorisés par la province. Il veut ainsi favoriser le développement et l'exploration des champs d'intérêt et des habiletés propres à chaque élève, encourager l'amélioration et l'excellence en éducation grâce à l'initiative locale et répondre aux besoins uniques des diverses collectivités.

Personnes-ressources

M^{me} Stella Shrum

Directrice
Curriculum Branch
Alberta Education
Édifice 44 Capital Boulevard
10044, 108^e Rue
Edmonton (Alberta)
T5J 5E6
Téléphone : 780 427-2984

M. Gilbert Guimont

Directeur
Direction de l'éducation française
Alberta Education
Édifice 44 Capital Boulevard
10044, 108^e Rue
Edmonton (Alberta)
T5J 5E6
Téléphone : 780 427-2940

Pour vous tenir au courant de nos activités, inscrivez-vous à la liste [InfoCMEC](http://www.cmec.ca/infocmec.fr.stm)
(<http://www.cmec.ca/infocmec.fr.stm>).